

Image not found or type unknown



Achat d'un scooter inutilisable

Par **zaza0054**, le **18/03/2008** à **14:41**

Bonjour,
Mon frère vient d'acheter un scooter pour se rendre sur son lieu de travail. Il s'est aperçu chez le commerçant que les clignotants ne fonctionnaient pas, et on lui a demandé d'attendre la réparation. Plusieurs semaines se sont écoulées, et comme ce mode de transport lui est indispensable ça devenait urgent. Alors il a préféré prendre tout de même livraison du scooter, pour aller le faire réparer chez un autre garagiste. Il s'est présenté chez plusieurs réparateurs qui lui ont dit ne pas pouvoir intervenir sur le circuit électrique sans avoir le guide d'entretien.
Aujourd'hui, il se retrouve avec un véhicule qu'il a payé, et qu'il ne peut pas utiliser.
Quel recours peut-il engager, soit pour faire réparer le scooter, soit pour se le faire rembourser et en acheter un autre ?
Merci par avance de votre aide.
Cordialement,